

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 1^{er} avril 2019 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Monsieur Frédéric Lavoie conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim et madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-137Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20h01

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Parole aux intéressés – Ordre du jour
- 1.3 Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mars 2019
- 1.4 Proclamation – Avril, mois de la jonquille – Société canadienne du cancer
- 1.5 Proclamation – Semaine de l'action bénévole – 7 au 13 avril 2019 – Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu
- 1.6 Proclamation – Jour de la Terre – 22 avril 2019

2. COMMUNICATION ET SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

- 2.1 Autorisation – Octroi de contrat – Refonte du site Internet – Services des communications et des services à la communauté
- 2.2 Autorisation – Contribution financière – Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu – Gala Reconnaissance
- 2.3 Autorisation – Contribution financière – Club des aînés FADOQ McMasterville 2019

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Autorisation – Évènement – « Les mini-tours IGA Charles-Bruneau » – Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau 2019
- 3.2 Adoption – Organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) – Plan de sécurité civile

- 3.3 Appui moral – Table des préfets et élus de la Couronne Sud – Accès au Réseau express métropolitaine

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

- 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 1^{er} avril 2019
4.2 Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés et liste des appropriations – Mars 2019

5. AVIS DE MOTION

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Adoption – Règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville
6.2 Adoption – Règlement numéro 417-00-201 visant la citation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu

7. GESTION DU TERRITOIRE

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 23 mars 2019
8.2 Acceptation – Dépôt – Liste des formations du personnel et des représentants municipaux – Avril 2019

9. SERVICES TECHNIQUES

- 9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Entretien des terrains de soccer synthétiques – Services techniques et des espaces publics
9.2 Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de coupes de bordures et trottoirs pour l'année 2019 – Services techniques et des espaces publics
9.3 Autorisation – Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur demande pour l'année 2019 – Services techniques et des espaces publics

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

- 10.1 Autorisation – Adhésion 2019 – Zone Loisir Montérégie Inc.
10.2 Autorisation – Octroi de contrat de services – Camp de jour – Services récréatifs et culturels
10.3 Autorisation – Paiement – Frais de financement – Protocole d'entente - Commission scolaire des Patriotes – Personnel École d'éducation internationale (juillet à décembre 2018) – Services récréatifs et culturels
10.4 Autorisation – Octroi de contrats de services – Initiation au tennis et au canoë-kayak – Camp de jour 2019 – Services récréatifs et culturels
10.5 Autorisation – Club de soccer de la Vallée du Richelieu – Demande de terrains – Saison 2019
10.6 Autorisation – Association de baseball mineur de Beloeil – Demande de terrains – Saison 2019
10.7 Autorisation – Bibliothèque municipale-scolaire – Demande de subvention 2019-2020 – Ministère de la Culture et des Communications – Services récréatifs et culturels

11. AFFAIRES COURANTES

- 11.1 Ajouts à l'ordre du jour de la séance
11.2 Correspondance
11.3 Période de questions
11.4 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Parole aux intéressés – Ordre du jour

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité. Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-138

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mars 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mars 2019 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 25 mars 2019 soient et sont approuvés, tels que rédigés.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-139

Proclamation – Avril, mois de la jonquille – Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de québécois et québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des québécois et québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le mois d'avril soit proclamé Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-140

Proclamation – Semaine de l'action bénévole – 7 au 13 avril 2019 – Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de l'action bénévole » se tiendra du 7 au 13 avril 2019 sous le thème « Le facteur bénévoles : pour élever les collectivités »;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de reconnaître l'importance du bénévolat pour la communauté en proclamant la « Semaine de l'action bénévole » du 7 au 13 avril 2019, et ce, afin de promouvoir le bénévolat et de remercier les nombreux bénévoles qui œuvrent dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 7 au 13 avril 2019 « Semaine de l'action bénévole » afin de souligner l'implication des nombreux bénévoles McMastervillois et McMastervilloises œuvrant sur le territoire de la Municipalité et leur contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-141

Proclamation – Jour de la Terre – 22 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre a pour mission de sensibiliser les individus à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre est devenu un événement planétaire depuis sa consécration lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992;

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre est célébré au Québec depuis 1995 par la mise en œuvre d'activités de célébration le 22 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'une telle journée est de stimuler et de valoriser l'action positive à l'égard de l'environnement auprès des individus et des organismes;

CONSIDÉRANT QUE plus de 500 millions de personnes dans le monde s'unissent en vue de célébrer cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal proclame le 22 avril 2019 « Jour de la Terre » et invite ses citoyennes et citoyens à contribuer de façon individuelle et collective à la mise en œuvre d'activités favorisant l'action positive et respectueuse de l'environnement.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-142

Autorisation – Octroi de contrat – Refonte du site Internet – Services des communications et des services à la communauté

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2018-351 lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 autorisant un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entreprises spécialisées afin d'obtenir des soumissions relatives à la refonte du site Internet municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 20 mars 2019, le tout conformément à la loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des Communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 26 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le contrat pour la refonte du site Internet municipal, au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Agence SQU4D, et ce, au montant de 10 800.00 \$, plus taxes applicables, le tout, conformément aux documents contractuels;

QUE madame Virginie Beauchemin, directrice des Communications et des services à la communauté, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisées à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-143

Autorisation – Contribution financière – Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu – Gala Reconnaissance

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une demande de contribution financière de la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu dans le cadre de leur gala Reconnaissance qui aura lieu le 23 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce gala reconnaissance s'inscrit dans le cadre du plan de rayonnement du milieu communautaire de la Vallée-du-Richelieu et vise à reconnaître les multiples contributions des différents acteurs au développement sociocommunautaire;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale par intérim, dans son rapport daté du 26 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 250 \$ à titre de contribution financière à la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu dans le cadre de leur gala Reconnaissance qui aura lieu le 23 mai prochain.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-144

Autorisation – Contribution financière – Club des aînés FADOQ McMasterville 2019

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière du club des aînés FADOQ McMasterville afin de poursuivre leur mission;

CONSIDÉRANT QUE le club des aînés FADOQ McMasterville a pour mission de promouvoir les intérêts des aînés, notamment par l'organisation d'activités sociales et récréatives s'adressant aux aînés;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires reliées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière, au club des aînés FADOQ McMasterville, répartie de la manière suivante :

1 000 \$ – 15 avril 2019

1 000 \$ – 15 juillet 2019

2 000 \$ – 15 novembre 2019

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-145

Autorisation – Évènement – « Les mini-tours IGA Charles-Bruneau » – Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau 2019

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de l'entreprise Les marchés Pepin visant l'organisation de la 10e édition de l'évènement « Les minis-tours IGA Charles-Bruneau », lequel combine la promotion de l'activité physique et le souci d'amasser des fonds en vue de venir en aide aux enfants atteints du cancer, qui se tiendra le samedi 25 mai 2019 ou remis au lendemain en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement propose un parcours cycliste dans les rues de McMasterville, de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE pour cet évènement les organisateurs souhaitent utiliser le stationnement et le terrain de l'École d'éducation internationale pour l'animation et le dîner, obtenir une présence policière tout au long de l'évènement et procéder à une fermeture temporaire de certaines rues;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 13 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'entreprise Les Marchés Pepin à tenir l'évènement « Les minis-tours IGA Charles-Bruneau », le samedi 25 mai 2019 ou remis au lendemain en cas de pluie, sur le territoire de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise les différentes demandes des organisateurs pour la réalisation de cet évènement incluant la fermeture temporaire à la circulation automobile de certaines rues de la Municipalité, et autorise à cette fin l'installation de la signalisation routière nécessaire;

QUE la présente résolution soit acheminée aux services de sécurité publique concernés.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-146

Adoption – Organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) – Plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un plan de sécurité civile pour la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des Communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC), révisé en date du 26 mars 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTIN NUMÉRO 2019-147

Appui moral – Table des préfets et élus de la Couronne Sud – Accès au Réseau express métropolitain

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a eu lieu le jeudi 14 mars 2019 à La Prairie, en présence de représentants des municipalités de la Couronne-Sud, de la CDPQ Infra, de l'Autorité régionale de transport métropolitain et d'exo;

CONSIDÉRANT QUE les participants ont appris, d'après les plans présentés par CDPQ Infra lors de la séance d'information, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT QUE cette situation pénalise particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, et pour l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, ces dernières étant directement touchées;

CONSIDÉRANT QUE la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement au plan d'accès à la station Rive-Sud, tel que présenté par CDPQ Infra, puisqu'il se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT QUE ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT QUE le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des informations présentées par CDPQ Infra, les municipalités de la Couronne-Sud sont aussi très inquiètes quant à la planification et à l'aménagement des voies et des sorties pour accéder directement en transport en commun:

- À la station Sainte-Anne-de-Bellevue, en provenance de Vaudreuil-Dorion, de L'Île-Perrot et de tout l'ouest de la Couronne-Sud;
- À la station Panama, par l'entremise du boulevard Taschereau, en provenance de La Prairie, de la MRC de Roussillon et des secteurs avoisinants. La Couronne Sud s'attend également à ce des précisions soit apportées en cours de projet quant à la distribution des utilisateurs de l'autobus entre les stations Panama et Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'être préoccupé par le niveau de circulation que va entraîner le projet sur les rues et les axes routiers desservant les stations du REM et les autres équipements de transport collectif, tels que les stationnements incitatifs, qui pourront assurer une liaison vers le train électrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE demander à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, dans l'est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;

DE transmettre la présente résolution au président de CDPQ Infra, M. Michael Sabia, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, au député de Vachon, Monsieur Ian Lafrenière, aux

députés de la Couronne-Sud, à la mairesse de la Ville de Brossard, Mme Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, M. Paul Côté, au directeur général d'EXO, M. Sylvain Yelle et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne Sud de Montréal.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-148

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la liste des comptes payables et des déboursés en date du 1^{er} avril 2019, soit un montant de 53.39 \$ pour l'exercice financier 2018, et de 803 498.11 \$ pour l'exercice financier 2019, totalisant une somme de 803 551.50 \$, qui est jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-149

Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés et liste des appropriations – Mars 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires comptabilisés entre le 1^{er} et 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du tableau des appropriations provenant de l'excédent de fonctionnement affecté comptabilisées entre le 1^{er} et 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les listes des ajustements budgétaires comptabilisés et la liste des appropriations, sont préliminaires et que les listes finales seront déposées au Conseil ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt des listes des ajustements budgétaires et du tableau des appropriations provenant de l'excédent de fonctionnement affecté comptabilisés entre le 1^{er} et 31 mars 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-150

Adoption – Règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 400-02-2019 a été donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller et qu'un projet de règlement a été présenté et adopté, à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public préalable prévu à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été publié le 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation des employés de la Municipalité relativement audit projet, le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 400-02-2019 fixe des règles après mandat pour le directeur général, la directrice des Services juridiques et greffière adjointe ainsi que la directrice des Services des finances et de la trésorerie et trésorière adjointe, le tout conformément à la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût ou mode de financement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 400-02-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 400-02-2019 amendant le règlement numéro 400-00-2012 et son amendement adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de McMasterville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-151

Adoption – Règlement numéro 417-00-2019 visant la citation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu

CONSIDÉRANT le pouvoir de la municipalité conféré par la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) de citer un immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C 27.1);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire citer l'église Sacré-Cœur-de-Jésus conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002);

CONSIDÉRANT l'avis spécial reçu par le propriétaire conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une séance de consultation sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance publique de consultation tenue le 19 février 2019 à 19 h;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du conseil local du patrimoine concernant la proposition de citation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 417-00-2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 417-00-2019 a pour but de cité, à titre d'immeuble patrimonial, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q. chapitre P-9.002), l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus à McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût ou mode de financement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 417-00-2019 visant la citation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus située au 105, chemin du Richelieu.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-152

Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 23 mars 2019

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager du personnel en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 23 mars 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-153

Acceptation – Dépôt – Liste des formations du personnel et des représentants municipaux – Avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le personnel doit suivre des formations afin de maintenir leurs connaissances à jour;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu une copie de la liste des formations du personnel et des représentants municipaux en date du 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la participation et les dépenses inscrites à ladite liste des formations;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des formations du personnel et des représentants municipaux en date du 29 mars 2019 et d'autoriser les inscriptions et les dépenses reliées à ces formations;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, soient et sont autorisées à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-154

Autorisation – Octroi de contrat – Entretien des terrains de soccer synthétiques – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) terrains de soccer synthétiques situés au parc Gilles Plante ont besoin d'être entretenus deux (2) fois par année, soit au printemps et à l'automne;

CONSIDÉRANT la recherche de prix des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat d'entretien des terrains de soccer synthétiques situés au parc Gilles Plante pour l'année 2019 à l'entreprise L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour un montant de 6 200,00 \$ plus taxes applicables, le tout selon le cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-155

Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de coupes de bordures et trottoirs pour l'année 2019 – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux pour les coupes de bordures et de trottoirs afin de répondre à certains besoins;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent des outils spécialisés et qu'il y a lieu d'octroyer un contrat à une compagnie possédant l'expertise et l'équipement nécessaires;

CONSIDÉRANT la recherche de prix des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de coupes de bordures et de trottoirs à Construction SRB, et ce, selon les détails et les clauses établis dans les documents contractuels et de la soumission datée du 20 mars 2019;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-156

Autorisation – Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur demande pour l'année 2019 – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-36, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, autorisant un appel d'offres par voie d'invitation écrite afin d'obtenir des soumissions relatives à l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur demande pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 27 mars 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat d'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques, pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, à l'entreprise Le Groupe Dr Électriques inc., et ce, selon les détails et les clauses établis dans les documents d'appel d'offres et de la soumission ouverte le 27 mars 2019, le tout dans le respect du cadre budgétaire;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-157

Autorisation – Adhésion 2019 – Zone Loisir Montérégie Inc. – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'adhésion auprès de l'organisme « Zone Loisir Montérégie inc. » pour la saison 2019, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet à la Municipalité d'accéder au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) qui vise l'augmentation du niveau de pratique d'activités de loisir des personnes handicapées ainsi qu'à la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité auprès de l'organisme « Zone Loisir Montérégie inc. » pour la saison 2019, pour la période allant du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, et ce, au montant de 35 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil nomme monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, à titre de personne déléguée lors de l'assemblée générale annuelle de « Zone Loisir Montérégie Inc »;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, madame France Desautels, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-158

Autorisation – Octroi de contrat de services – Camp de jour – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible à une aide financière maximale de 15 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale du Ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bonifier son offre de service au niveau du camp de jour par l'ajout d'une semaine additionnel;

CONSIDÉRANT le manque de ressources humaines à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat de services à la compagnie Les productions Katomix, pour leur participation au déroulement de la semaine du 19 au 23 août 2019 du camp de jour, pour un montant de 12\$/jeune/jour, plus taxes applicables, le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus contractuel, au règlement de gestion contractuelle en vigueur, à la production d'assurances adaptées et dans le respect des budgets adoptés à cette fin;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-159

Autorisation – Paiement – Frais de financement – Protocole d'entente - Commission scolaire des Patriotes – Personnel École d'éducation internationale (juillet à décembre 2018) – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles, et sportives conclu entre la Commission scolaire des Patriotes et la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole précise les conditions et les coûts d'utilisation de certains services offerts à la Municipalité par l'École d'éducation internationale;

CONSIDÉRANT la réception de la facture transmise par l'École d'éducation internationale relativement au salaire versé au personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire et à la surveillance des locaux pour la période de juillet à décembre 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement à l'École d'éducation internationale pour les coûts reliés au salaire du personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire et à la surveillance des locaux, et ce, pour un montant de 13 765,95 \$ plus taxes applicables, pour la période de juillet à décembre 2018;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-160

Autorisation – Octroi de contrats de services – Initiation au tennis et au canoë-kayak – Camp de jour 2019 – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des cours d'initiation au tennis et au canoë-kayak aux enfants du camp de jour pour la saison estivale de 2019;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par les Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à conclure des contrats de service avec l'entreprise et l'organisme spécialisés suivants pour les cours d'initiation au tennis et au canoë-kayak dans la programmation du camp de jour pour la saison estivale 2019 :

ORGANISME	ACTIVITÉS	PÉRIODES/HONORAIRES
Élite Tennis Académie	Cours d'initiation au tennis	Tel qu'indiqué au rapport de recommandations
Club de canotage Otterburn	Cours d'initiation au canoëkayak	Tel qu'indiqué au rapport de recommandations

Le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus contractuel, au règlement de gestion contractuelle en vigueur, à la production d'assurances adaptées et dans le respect des budgets adoptés à cette fin;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à conclure tous les contrats de services afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-161

Autorisation – Club de soccer de la Vallée du Richelieu – Demande de terrains – Saison 2019

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu regroupe des jeunes en provenance des villes et municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Mathieu-de-Beloeil et McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de terrains situés dans la municipalité de McMasterville permet de mettre à la disposition du Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu plus de terrains que le taux de participation mcmastervilloise;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 13 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation des terrains de soccer situés sur son territoire au Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu, pour ses activités de la saison 2019, et ce, selon le programme déterminé et les recommandations du directeur des Services récréatifs et culturels.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-162

Autorisation – Association du baseball mineur de Beloeil – Demande de terrains – Saison 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Baseball Mineur de Beloeil désire renouveler sa demande d'utilisation du terrain de balle éclairé, situé au parc Ensoleillé, pour ses activités de la saison 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 22 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du terrain de balle éclairé, situé au parc Gilles Plante, par la ligue récréative de l'Association du Baseball Mineur de Beloeil pour un nombre d'heure proportionnel au nombre de joueurs de McMasterville inscrits pour la saison 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-163

Autorisation – Bibliothèque municipale-scolaire – Demande de subvention 2019-2020 – Ministère de la Culture et des Communications – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu entre la Commission scolaire des Patriotes et la municipalité de McMasterville, relatif au financement des travaux d'aménagement requis pour mettre en place la bibliothèque municipale scolaire de l'École d'éducation internationale et à son fonctionnement, en date du 5 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bonifier les services offerts à sa population par l'achat de nouvelles collections;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a mis en place le programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, lequel vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à financer la totalité du projet, incluant le montant de la subvention accordée par le MCC, le cas échéant;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention au programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020* offert par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), lequel vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications;

QUE la Municipalité s'engage à financer la totalité du projet incluant la subvention du MCC, si elle est accordée;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer toute entente avec le MCC et tout autre document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Ajouts à l'ordre du jour de la séance

Aucun.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc.

21/01/2019 Demande de subvention saison de navigation 2019

Gouvernement du Québec – Ministre de l'Environnement

24/01/2019 Remerciements

COMMUNIQUÉS, PUBLICATIONS, BULLETINS ET REVUES

INVITATIONS - OFFRES DE SERVICE - OFFRES D'ADHÉSION

Centre de femmes L'Essentielle

14/02/2019 Invitation journée internationale des droits des femmes - 10 mars

Légion royale canadienne filiale Auclair 121

22/02/2019 Invitation concert bénéfice 16 mars

Mutuelle des Municipalités du Québec

08/03/2019 Protection contre les cyberattaques

RAPPORTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la Municipalité. Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-164

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 20h24.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
